

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Extension de la Maison de Village et aménagement d'une salle des fêtes à Wodecq (MAISON DES SOTS D'OCQ)	2 115 270, 72 € TVAC	02/04/2025

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : Locations salle	Montant annuel	13 475 €
	Type : Récupération frais énergie	Montant annuel	5035, 10 €
		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Gaz, électricité, eau	Montant annuel	10 127, 55 €
	Type : Proximus	Montant annuel	1 018, 32 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type : Fournitures diverses	Montant annuel	2566, 73 €
	Type : Prestations de tiers	Montant annuel	5 687, 25 €
	Type : Personnel	Montant annuel	16 292, 19 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 17 181, 94 €
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Repas/soirées de différentes associations locales
	Spectacles (danse, théâtre, projection, ...)
	Répétition de théâtre, de musique, ...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Importance des activités festives pour la vie locale
	Inclusion au sein des différentes associations locales

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Rénovation de l'ancienne cure de Lahamaide	748 100, 94 €	

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : Location salle	Montant annuel	150 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Personnel	Montant annuel	2414, 85 €
	Type : Fournitures	Montant annuel	314, 06 €
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	- 2578, 91 €
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Repas de différentes associations locales		
	Spectacles (danse, théâtre, projection, ...)		
	Répétition de théâtre, de musique, ...		
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Importance des activités festives pour la vie sociale		
	Inclusion au sein des différentes associations locales		

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁰
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹¹	25/02/2025 GT Patrimoine	Nombre de présents	8
	15/04/2025 GT Patrimoine		12
	5/06/2025 CLDR		19
	30/06/2025 GT Patrimoine		7
	14/10/2025 CLDR + CCATM		CLDR : 14 – CCATM : 7
	27/10/2025 GT Patrimoine		9
	09/12/2025 GT Agriculture		11
	11/12/2025 CLDR		13
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Après la présentation de son 4^{ème} PCDR en Pôle Aménagement du Territoire le 8 mars 2024, la Commune était en attente de son approbation par le Gouvernement wallon. Celle-ci a été réalisée le 15 mai 2025. Mettant à profit cette période, un appel à candidatures a été lancé début 2025 afin de renouveler la composition de la CLDR. La nouvelle CLDR a été mise en place début juin, après approbation de sa composition par le Conseil communal le 22 avril 2025.

Réunions de la CLDR :

La réunion d'installation de la nouvelle CLDR a eu lieu le 5 juin. Elle avait pour objet la présentation des membres et du fonctionnement de la CLDR, l'annonce de l'approbation du PCDR, des échanges sur les projets en cours, un travail de réflexion sur la charte du bien vivre à Ellezelles et une information sur le Plan communal de Mobilité (PCM).

La deuxième réunion, du 14 octobre, était organisée conjointement à la CCATM : elle était consacrée au diagnostic réalisé par le bureau d'études Taject dans le cadre de l'élaboration du PCM.

L'assemblée du 11 décembre avait, quant à elle, pour objet les approbations du règlement d'ordre intérieur et du rapport annuel 2024, l'annonce de l'accord du Gouvernement wallon sur la demande de première convention concernant l'aménagement du cœur de Wodecq, la présentation de l'avancement des projets dont la valorisation du petit patrimoine et la charte du bien vivre.

Réunions des Groupes de Travail :

Le **Groupe Patrimoine** s'est réuni à plusieurs reprises pour mettre en place la valorisation de l'inventaire du petit patrimoine populaire wallon (PPPW), réalisé en 2024 avec l'ASBL Qualité Village Wallonie. Plusieurs actions ont été organisées : l'édition d'un dépliant de sensibilisation pour les propriétaires, des démarches pour constituer des demandes de subventions pour la restauration de chapelles, et la proposition d'un circuit guidé dans le centre d'Ellezelles lors des Journées du Patrimoine des 13 et 14 septembre.

Une réunion du **Groupe Agriculture** a été organisée le 9 décembre afin de faire le point sur la communication avec les citoyens : le bilan de l'année a été réalisé et un projet de nouveau calendrier discuté pour l'année 2027.

Le travail concernant la charte du bien vivre, issue à la base des réflexions du groupe Agriculture, s'est poursuivi avec les services communaux et la FRW : une proposition de texte a été rédigée et la commune a lancé l'appel à un graphiste pour les illustrations. Cette charte sera finalisée en 2026.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
Calendrier d'exécution	/

--



Fondation Rurale
de Wallonie

Commune d'Ellezelles – Opération de Développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de Développement rural

Jeudi 5 juin 2025 à 19h30 – Salle du Conseil communal

Présences :

David Clicheroux, Paul Closset, André Cotton, Isabelle Deramaix, Jean-Baptiste Deramée, Hubert Deschamps, Charles Devolder, Martial Dumortier, François Evraert, Pierre-Emmanuel Gorts-Horlay, Thibaut Hellin, Vinciane Hugé, Jean-Marc Lefebvre, Fabrice Neirinckx, François Otten, Laurence Quittelier, Roland Audric, Camille Wallemacq, Valérie Wannyn

Invités :

Dorothée Verbrigghe – Chargée de mission Aménagement du Territoire, Parc naturel du Pays des Collines.

Commune d'Ellezelles :

Julien Van Eeckhout – Agent Relais PCDR

Fondation rurale de Wallonie (FRW) :

Nathalie Squerens – Agent de Développement

Excusés :

Ann Bellinckx.

Mélanie Vandendriessche – Agent de Développement FRW

Axelle Risselin – Agence de Développement local (Invité)

Elodie Deborgies – Centre culturel du Pays des Collines (Invité)

Compte-rendu

1. Accueil et présentation des membres de la nouvelle CLDR

Jean-Baptiste Deramée, Président de la CLDR, remercie les membres présents en nombre et se réjouit de pouvoir œuvrer pour le développement de la commune d'Ellezelles dans le cadre du nouveau PCDR qui vient d'être approuvé par le Gouvernement wallon. Il met en avant le travail réalisé précédemment par François Otten, ancien échevin du Développement rural, par la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et par Julien Van Eeckhout agent communal au service GRECEM en charge du PCDR.

Il insiste sur l'importance de garder le caractère rural de l'entité qui se traduit par une bonne qualité de vie, la proximité des citoyens et la solidarité.

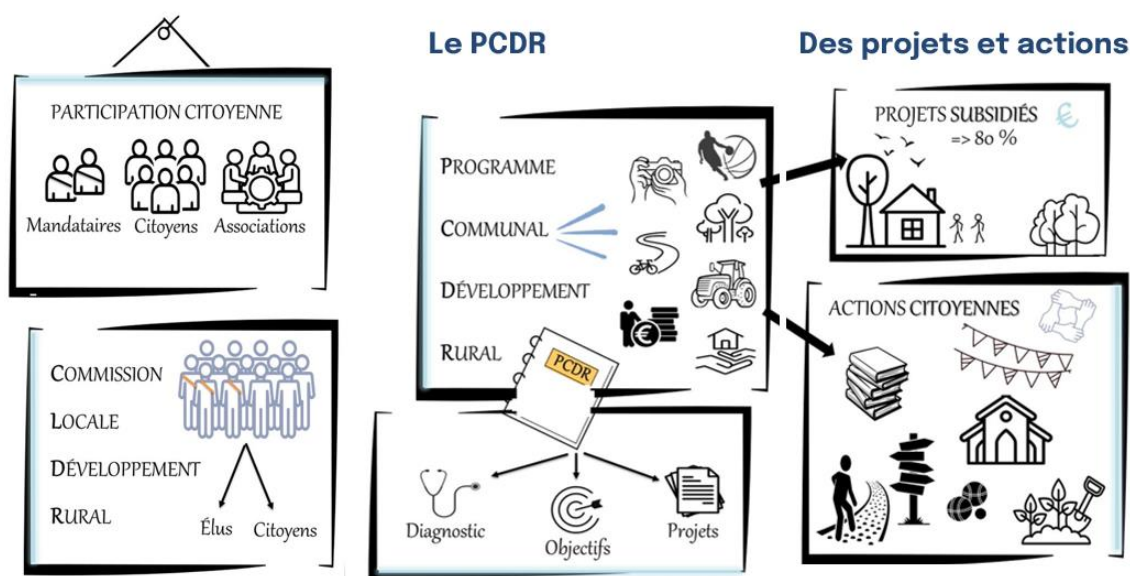
Nathalie Squerens présente succinctement les différents intervenants dans l'opération de Développement rural (ODR) d'Ellezelles et la FRW.

En guise de présentation, les membres de la CLDR sont invités à se placer au centre de la salle et à participer au jeu de la « pelote de laine » : chacun se présente en donnant son nom, son village et une passion/un hobby et passe le relai à quelqu'un d'autre.

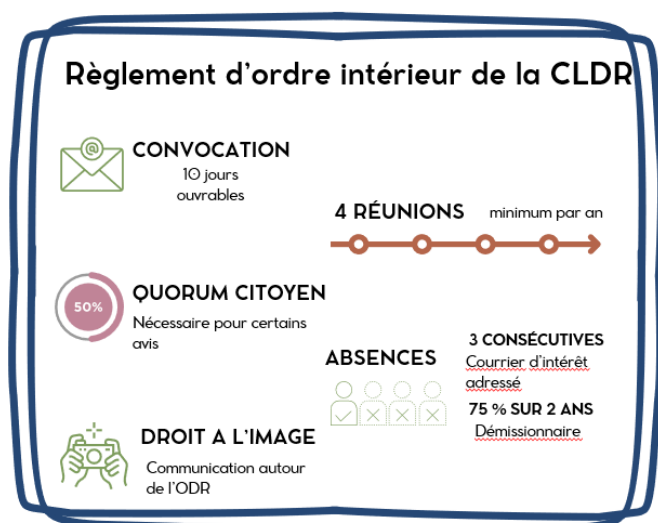
2. Présentation du fonctionnement de la CLDR.

Pour rappel, la CLDR est composée de citoyens et d'élus (représentant ¼ maximum de l'assemblée). Elle a pour missions d'être le relai entre les citoyens et le Conseil communal (la commune est maître d'œuvre de l'ODR). Ses membres, nommés par le Conseil communal, sont aussi le relai des citoyens ellezellois. La CLDR assure l'élaboration et la mise en œuvre du Programme communal de Développement rural (PCDR) et le suivi des projets pour lesquels elle propose une programmation dans le temps. A ce titre, elle se réunit minimum 4 fois par an et établit son rapport d'activité chaque année (Rapport annuel approuvé par le Conseil communal et envoyé avant le 31 mars).

Parmi les projets, certains sont subsidiés jusqu'à 80% par la politique de Développement rural de la Wallonie, d'autres peuvent être financés par d'autres sources (Fonds propres communaux, appels à projets, ...) ou être réalisés avec les citoyens et associations locales.



Son fonctionnement est régi par un règlement d'ordre intérieur (ROI) type dont quelques éléments importants sont présentés :



Le ROI complet sera envoyé aux membres avec le compte rendu de la réunion : chacun est invité à en prendre connaissance et poser ses questions lors de la prochaine réunion de CLDR où il sera validé.

3. Présentation et échanges sur les projets en cours

Comme annoncé précédemment, le 4^{ème} PCDR d'Ellezelles a été approuvé par le Gouvernement wallon le 15 mai dernier. La commune peut maintenant solliciter des subsides pour la réalisation de certains projets éligibles à la politique de Développement rural (DR).

Les membres de la CLDR ont reçu le résumé de ce PCDR en séance afin d'en prendre connaissance.

Nathalie Squerens explique que certains projets sont déjà en cours car ils ont été lancés avec les citoyens pendant l'élaboration du nouveau PCDR.

3.1. Aménager le centre de Wodecq.

Le premier projet qui sera sollicité en convention DR est **l'aménagement du centre de Wodecq**. Le principe de demande de convention-faisabilité avait été validé par le Conseil communal en même temps que le 4^{ème} PCDR en janvier 2024.



Réflexion à l'échelle du village



Périmètre d'intervention

Suite à la validation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai, une réunion de coordination a été programmée le 17 juin afin de négocier les subsides avec le SPW.

3.2. Groupe Patrimoine.

Pour rappel, ce groupe a été mis en place lors de l'élaboration du PCDR suite à une proposition de citoyens wodequois de remettre au goût du jour une ancienne carte de balade sur les chapelles de Wodecq. Grâce au financement par la commune, une nouvelle carte a été éditée avec l'aide de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde : elle reprend deux circuits (<https://www.visitwapi.be/sit/a-pied-a-la-decouverte-des-chapelles-autour-du-hameau-du-buis/> et <https://www.visitwapi.be/sit/a-pied-a-la-decouverte-des-chapelles-par-les-quatre-chemins/>) qui diversifient l'offre touristique actuelle (sentier de l'étrange notamment).

Le groupe a également souhaité travailler sur la restauration des chapelles et, suite à une réunion avec Qualité Village Wallonie (QVW), une réflexion plus large a eu lieu.

QVW a proposé à la commune de réaliser un inventaire du petit patrimoine. Celui-ci a été réalisé en 2024 avec une vingtaine de bénévoles : les données et les photos ont été mises à disposition de la commune.

La mise en valeur du patrimoine fait l'objet de plusieurs fiches du PCDR et sera activée à divers niveaux :

- Une des premières actions est la sensibilisation du grand public : des bénévoles sont actuellement occupés à préparer une balade guidée dans le centre d'Ellezelles qui sera proposée aux Journées du Patrimoine les 13 et 14 septembre prochains.
- La restauration de certains éléments peut être subventionnée par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) via le Petit Patrimoine populaire wallon (PPPW) ; un dossier est en cours de constitution à la commune ; un dépliant d'information est également en projet pour informer les citoyens sur les possibilités de sauvegarde.
- Certains éléments plus imposants, comme des bâtiments à « pans de bois », en torchis, pourraient aussi faire l'objet d'interventions (soit via des formations ou des chantiers participatifs).

3.3. Charte du bien-vivre ensemble.

Ce projet est issu d'une réflexion avec le Groupe Agriculture mis en place au début de la consultation citoyenne. Il travaille depuis 2020 sur la communication avec les citoyens. Ainsi, après la publication de nombreux articles sur le métier dans le bulletin communal et l'édition de deux calendriers de portraits agricoles en 2022 et 2023, l'idée de revoir la charte « Vivre à la campagne » a été proposée.

Le souhait des agriculteurs était de ne pas se contenter de parler des règles et informations relatives à leur métier, mais d'élargir à l'ensemble des devoirs et droits des citoyens pour bien vivre à Ellezelles.

Un premier échange a eu lieu avec les services administratifs communaux pour connaître les thèmes les plus récurrents : ils ont été classés en différentes catégories.

Les membres de la CLDR sont invités à donner chacun deux éléments qui leur semblent importants, à les noter sur des post-it. Un tour de table est réalisé et les post-it sont placés sur des affiches reprenant les différents thèmes.

Résultats des échanges :

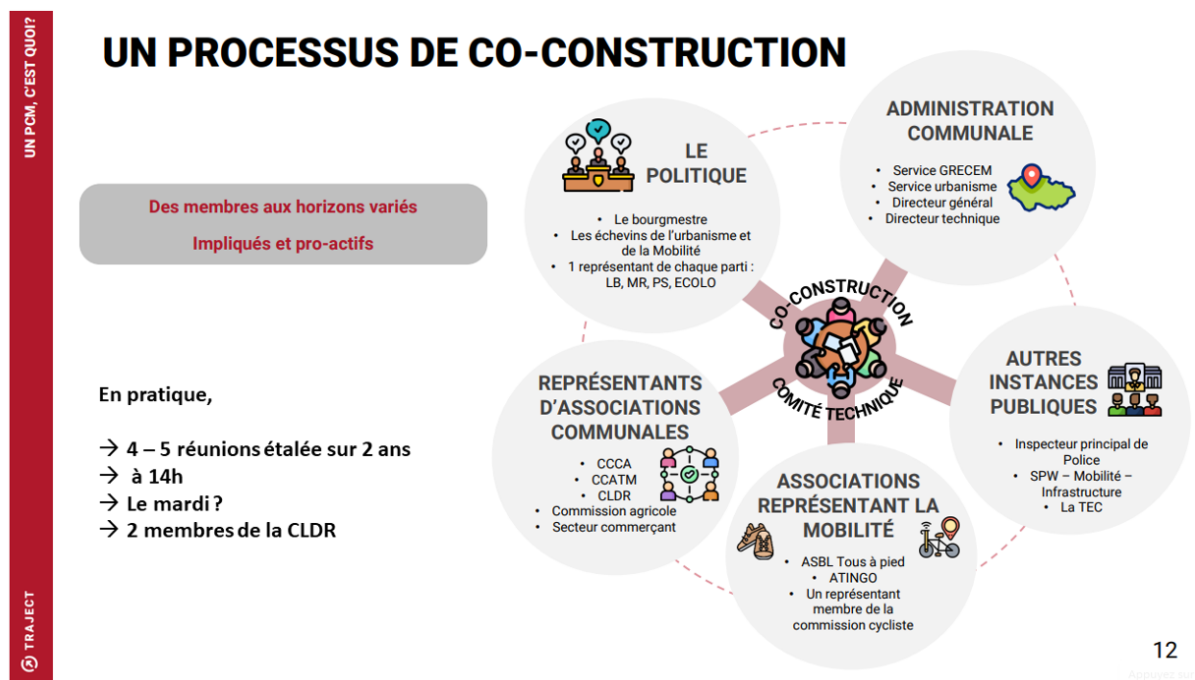
- Déchets :
 - o Respect de la propreté des sentiers lors d'organisation de marches.
 - o Rappel des règles concernant les déchets + placement de poubelles supplémentaires (Grand Monchaut).
 - o Dépôts sauvages à côté des conteneurs de récolte de vêtements.
 - o Rappel des règles et risques concernant les dépôts de cannettes dans les champs et prairies.
 - o Déchets de tontes de pelouses/déchets verts qui bouchent les fossés (*Cité 2 fois*).
 - o Rappel des subsides possibles pour l'installation de mini-stations d'épuration dans les zones d'épuration individuelle.
 - o Déjections canines : problème récurrent notamment dans le centre d'Ellezelles (ruelle des Ecoles et venelle Jean Vinois).
 - o Feux/incinération de déchets verts : rappeler ce qui est permis.
 - o Sensibiliser les citoyens qui ont des parcelles ouvertes sur l'espace public à ne pas laisser des tas de matériaux/objets qui ont un impact sur les paysages.
- Urbanisme :
 - o Plantations : rappel des règles existantes pour éviter les problèmes de voisinage.
 - o Nouvelles constructions : rappel des règles pour l'implantation d'annexes (ex. : abri de jardin).
 - o Préserver les paysages : rappel des règles concernant l'abatage d'arbres – demande de permis nécessaire (*Cité 2 fois*).
 - o Travaux de terrassements/aménagements autour des nouvelles habitations : rappeler l'obligation de permis + lien avec les risques d'inondation.
 - o Pour tous les travaux, demande d'informations à faire au service Urbanisme communal.
- Mobilité :
 - o Préservation des sentiers et chemins agricoles
 - o Respect de la propreté des sentiers lors d'organisation de marches.
 - o Proposer l'uniformisation des règles de vitesse dans les différentes zones de l'entité et placer des panneaux généraux.
 - o Occupation de la voirie lors de travaux : rappeler qu'il faut une autorisation de la commune pour placer un conteneur ou d'autres équipements sur un trottoir ou une route.
 - o Stationnement aux abords d'entrées de champs ou de prairies : rappeler qu'il faut laisser le passage pour les engins agricoles.
 - o Stationnement sur les pistes cyclables, passages pour piétons, ... : rappeler les règles.
 - o Distance entre un véhicule et un cycliste/piéton le long des routes : rappeler les règles de sécurité routière.
- Bruit :
 - o Rappeler les règles du point de vue nuisances sonores notamment lors d'organisations évènements (niveau sonore à respecter, heures de début de de fin, ...).

- Respect des jours et heures pour la tonte des pelouses.
- Civisme :
 - Informer les citoyens de leur responsabilité dans l'entretien des trottoirs et filets d'eau devant leur propriété. *(Cité 2 fois)*.
 - Rappel de l'obligation d'enlever les chardons (une espèce concernée) deux fois par an (Rq : un terrain non occupé doit être entretenu une fois par an).
 - Respect des règles de stationnement, notamment lors d'évènements ou de rassemblements (marches au Grand Monchaut) *(Cité 2 fois)*.
 - Rappeler qu'il faut des autorisations pour organiser des évènements comme des marches, etc.
- Espèces végétales et animales :
 - Conseils de plantations d'essences locales chez les particuliers (plutôt que d'espèces exotiques comme des palmiers) *(Cité 2 fois)*.
 - Rappeler les règles concernant les chiens dans l'espace public (tenus en laisse).
 - Rappel des règles en matière de chasse.
 - Obligation d'entretien des haies ou de la végétation qui empiètent sur l'espace public.
- Agriculture :
 - Nettoyage des routes après récoltes : à faire systématiquement *(Cité 2 fois)*.
 - Stationnement aux abords d'entrées de champs ou de prairies : rappeler qu'il faut laisser le passage pour les engins agricoles.

Toutes ces idées vont être compilées avec ce qui a été récolté avec les services communaux et une première proposition de contenu sera faite lors d'une prochaine réunion de CLDR.

4. Plan communal de mobilité (PCM)

Julien Van Eeckhout présente les grandes lignes du PCM : il explique qu'un Comité de pilotage est mis en place. Il est composé de divers représentants dont les commissions consultatives communales.



12

Appuyez sur l'icône suivante

L'appel est lancé en séance pour deux représentants de la CLDR.
Deux personnes se portent candidates : Laurence Quittelier et David Clicheroux.
La CLDR valide les deux représentants.
Julien informe de la tenue de la prochaine réunion le 10 juin à 14h.

5. Divers

- Un appel à candidature a été lancé pour le renouvellement de la CCATM : quelles sont les suites ?
Les candidatures ont été réceptionnées et la composition doit faire l'objet d'une signature ministérielle avant sa mise en place officielle.
- Un budget a-t-il été inscrit pour des actions citoyennes comme précédemment dans le cadre du PCDR ?
Oui, un budget est prévu en 2025 et sera utilisé pour la réalisation de la charte du bien vivre. Il devrait être réitéré pour 2026 également.
- Sur le site Internet communal, la liste des membres de la CLDR n'est pas mise à jour.
Cela va être modifié.
Pour rappel, toutes les informations sur le PCDR d'Ellezelles se trouvent sur le site : <https://www.pcdrellezelles.info/>

Le secrétariat,

Nathalie Squerens,
Fondation rurale de Wallonie.

Le Président,

Jean-Baptiste Deramée,
Echevin du Développement rural.



Fondation Rurale
de Wallonie

Commune d'Ellezelles – Opération de Développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de Développement rural

Jeudi 11 décembre 2025 à 19h30 – Salle du Conseil communal

Présences :

Ann Bellinckx, Paul Closset, Isabelle Deramaix, Jean-Baptiste Deramée, Hubert Deschamps, Charles Devolder, François Evraert, Vinciane Hugé, Jean-Marc Lefebvre, Fabrice Neirinckx, François Otten, Audric Roland, Cindy Vandriessche.

Commune d'Ellezelles : Julien Van Eeckhout – Agent Relais PCDR

Fondation rurale de Wallonie (FRW) : Nathalie Squerens – Agent de Développement

Excusés :

André Cotton, Martial Dumortier, Pierre-Emmanuel Gorts-Horlay.
Mélanie Vandendriessche – Agent de Développement FRW
Axelle Risselin – Agence de Développement local (Invitée)
Dorothee Verbrigghe – Chargée de mission Aménagement du Territoire, Parc naturel du Pays des Collines (Invitée)

Compte-rendu

1. Introduction

Jean-Baptiste Deramée ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Il rappelle qu'avec l'approbation de son 4^{ème} PCDR, la commune d'Ellezelles poursuit le soutien aux citoyens et à sa ruralité. Des actions ont déjà été initiées et la commune est en attente de nouvelles pour l'activation du premier projet subsidié qu'est l'aménagement du centre de Wodecq.

2. Approbation des comptes rendus des 05/06 et 14/10/2025.

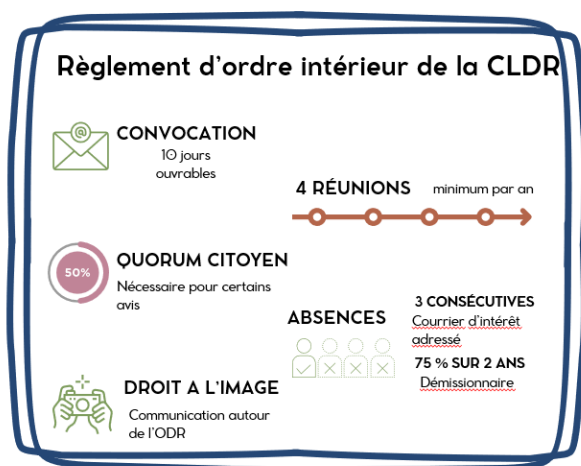
Sans remarques énoncées par les membres présents, les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation du règlement d'ordre intérieur

Le ROI complet avait été présenté succinctement aux membres de la CLDR et a été envoyé aux avec le compte rendu de la réunion du 5 juin.

Nathalie Squerens explique que le document est un modèle type utilisé dans toutes les communes en Développement rural et en rappelle les grands principes.





Elle signale notamment que la CLDR doit valider son rapport d'activité annuel et établir une programmation des projets à 3 ans. Le rapport annuel de l'ODR doit être approuvé par le Conseil communal et envoyé au SPW pour le 31 mars au plus tard.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du rapport annuel 2024 de l'opération de développement rural

Comme l'année 2025 a vu le renouvellement de la CLDR, le rapport 2024 n'avait pas pu être approuvé dans les temps. La nouvelle CLDR a été mise en place en juin 2025, après l'approbation du nouveau PCDR par le Gouvernement wallon en mai 2025.

Les activités de la CLDR et des Groupes de Travail sont rappelées :

- En 2024 : une seule réunion a eu lieu le 15/02 car la commune était en attente de l'approbation du 4^{ème} PCDR présenté au Pôle Aménagement du Territoire en mars 2024. Elle avait pour objet le rapport annuel 2023, une information sur l'inventaire du petit patrimoine populaire wallon (PPPW) et le point sur les projets en cours.

Vu la date de la présente réunion, Nathalie Squerens fait également état des activités pour l'année qui se termine :

- En 2025 : trois réunions ont été organisées comme suit :
 - o le 05/06 (installation nouvelle CLDR),
 - o le 14/10 (info diagnostic PCM + CCATM),
 - o le 11/12 – réunion du jour.

Quant aux réunions des Groupes de Travail et actions menées, elle se répartissent comme suit :

- En 2024 :
 - Travail d'inventaire du PPPW avec QVW
- En 2025 :
 - Groupe Patrimoine : le 25/02 (présentation inventaire PPPW), le 15/04, le 30/06 (préparation Journées du Patrimoine), le 27/10
 - Groupe Agriculture : le 09/12

5. Présentation et échanges sur les projets en cours

Nathalie Squerens rappelle que le 4^{ème} PCDR d'Ellezelles a été approuvé par le Gouvernement wallon le 15 mai dernier. La commune attend maintenant de pouvoir mettre en œuvre le premier projet éligible aux subsides de Développement rural qui est l'aménagement du Centre de Wodecq.

En parallèle, d'autres projets déjà lancés pour certains lors de l'élaboration du PCDR se poursuivent.



5.1. Groupe Patrimoine.

Pour rappel, suite à l'édition de la nouvelle carte des balades des chapelles à Wodecq en 2022, le Groupe Patrimoine s'est étoffé avec d'autres citoyens. Après le travail d'inventaire réalisé avec une vingtaine de bénévoles encadrés par Qualité Village Wallonie, les données ont été mise en forme par la FRW via une carte en ligne. Celle-ci constitue une première base de travail pour la valorisation des différents éléments.



- La participation aux Journées du Patrimoine 2025 (les 13 et 14 septembre) est une première action mise en place avec les bénévoles. Celle-ci a remporté un beau succès (voir le reportage de Notélé : <https://www.notele.be/it61-media160222-ellezelles-le-petit-patrimoine-mis-en-valeur-lors-de-visites-guidees.html>). Lors de la dernière réunion du Groupe Patrimoine, il a été proposé de réitérer l'expérience sur Lahamaide en 2026.
- Quant à la restauration de certaines chapelles, des démarches sont en cours pour solliciter l'intervention des subsides via le Petit Patrimoine populaire wallon (PPPW).
- Pour les éléments plus importants, comme des bâtiments en torchis (architecture à pan de bois), une réflexion est lancée pour leur restauration soit via des formations, soit grâce à des chantiers participatifs.

5.2. Charte du bien-vivre ensemble.

Pour rappel, ce projet a été évoqué avec le Groupe Agriculture dans la suite des actions de communication qui sont en cours depuis 2020 (articles dans les bulletins communaux, calendriers de portraits agricoles, bâches de sensibilisation, panneaux d'entrées de villages, ...).

L'idée était à la base de rédiger une charte concernant la bonne entente entre agriculteurs et citoyens, mais les premiers intéressés ont souhaité étendre la portée de celle-ci à tous les comportements civiques nécessaires à un bon voisinage.

La charte du bien vivre à Ellezelles (nom à préciser par la suite) se veut donc comme un document de sensibilisation de tous les citoyens. Elle reprend divers thèmes de la vie quotidienne avec des informations générales et les contacts/références pour aller plus loin.

Un premier texte a été rédigé par la Commune et la FRW en synthétisant les informations récoltées auprès des services communaux et les échanges tenus lors de la réunion de CLDR de juin.

La Commune a lancé un appel à un graphiste pour sa mise en forme et le Collège doit prendre une décision ce vendredi 12 décembre.

Questions :

- Les membres de la CLDR pourraient-ils disposer du texte pour relecture ?
Oui, dès que le travail sera plus avancé avec le graphiste, une version provisoire sera présentée à la CLDR et des adaptations seront possibles.
- Un budget participatif est-il prévu pour 2026 ?
Non, la Commune n'a pas prévu de budget pour 2026 mais ce sera le cas pour 2027.

5.3. Aménager le centre de Wodecq.

Une information parue sur le site de Notélé ce jour annonce que le Gouvernement wallon a accordé le subside pour l'aménagement du centre de Wodecq.

La commune pourra lancer la procédure de désignation d'un auteur de projet dès qu'elle aura reçu la notification de la convention faisabilité par le SPW.



Réflexion à l'échelle du village



Périmètre d'intervention

6. Divers

- Julien Van Eeckhout explique que la Commune s'est lancée dans un Plan local de propreté (PLP) qui peut répondre en partie à la fiche-projet n° 8 du PCDR (Faire d'Ellezelles une commune zéro déchet). Ce plan comporte différentes actions : sensibilisation par la diffusion de capsules vidéo, action « choc » avec les ouvriers communaux, ...
- Jean-Baptiste Deramée signale que le nouveau Conseil communal des enfants sera mis en place le 16 décembre : il sera prévu de leur donner des informations sur les différentes commissions citoyennes, comme la CLDR, pour qu'ils puissent faire connaissance et organiser des échanges.
- Un membre de la CLDR demande s'il est possible de sensibiliser les ouvriers communaux à intervenir directement lorsqu'ils constatent des problèmes : exemple, un panneau est décroché au Grand Monchaut et des déchets jonchent le sol.

Le secrétariat,

Nathalie Squerens,
Fondation rurale de Wallonie.

Le Président,

Jean-Baptiste Deramée,
Echevin du Développement rural.